



Mobilisation du 29 mars pour le droit au logement :

Toutes les raisons pour les salariés et la CGT d'y participer !

Cette année, à partir du 1er avril, les expulsions sans relogement vont reprendre, et des milliers de places d'hébergement d'urgence vont fermer. Pour des dizaines de milliers de locataires, de mal-logés et de sans-logis, c'est l'angoisse d'être jetés sur le trottoir et d'y rester, car le droit à l'hébergement prévu par la loi est tous les jours bafoué.

De 1998 à 2013 les expulsions ont presque triplé, les jugements d'expulsion ont augmenté de 60%, le nombre de sans logis a doublé. C'est aussi le triste record recensé de 453 morts de la rue, sur un banc ou un parvis ...

Près de 10 millions de personnes sont touchées par la crise du logement. Les privés d'emplois, les salariés, les retraités ne font pas exception au regard de la précarité qui se développe (*9 embauches sur 10 prennent aujourd'hui la forme d'un CDD*), de l'explosion des licenciements et de la montée du chômage, du montant des retraites qui vont en se réduisant de par l'effet des réformes successives ... Disposer d'un emploi stable ne suffit plus. Les coûts de l'énergie, des transports, des soins, de la vie quotidienne n'ont cessé d'augmenter alors que les salaires, pensions et revenus de remplacement ne sont pas revalorisés.

Si la loi « DUFLOT » apportent quelques avancées, elle manque sincèrement d'ambition pour s'attaquer à une crise du logement dont les effets n'épargnent pas les salariés et leurs conditions de travail.

Le maintien d'une caution pour l'accès au logement pénalisera en premier les jeunes et les jeunes salariés en laissant au bailleur le choix de loger « qui il veut » au loyer qu'il décide.

Seule la production massive de logements sociaux est de nature à enrayer la crise.

Elle nécessite le retour de l'aide à la pierre pour booster la construction et les logements sociaux alors que le nombre de mise en chantier – moins de 300 000 - est en baisse pour 2013. Ce que le gouvernement refuse au motif de la rigueur budgétaire. Elle impose, dans le cadre de la contractualisation à venir, le recentrage du « 1% logement » sur sa vocation première d'aider les salariés à accéder au logement et son extension à l'ensemble des salariés quelle que soit la taille de l'entreprise. Elle exige aussi de revoir la fiscalité pour lutter contre les plus-values mobilières et foncières spéculatives, les logements vides et locaux inoccupés.

Les problèmes de logement des salariés affectent 40% des entreprises et selon une enquête du Credoc, 500 000 emplois ne seraient pas pourvus faute de logement ou de par leur coût exorbitant.

Ce lien direct entre l'activité économique et le logement démontre là encore que « l'attractivité » et la croissance passe à la fois par le développement des politiques publiques et par une responsabilité des entreprises sur les conséquences de la déstabilisation et de la précarisation du travail et non, comme le gouvernement l'envisage sous l'injonction du patronat, par une exonération de cotisations sociales et une moindre imposition fiscale.

Pour la CGT manifester à Paris et en région le 29 mars pour le droit au logement c'est poursuivre la lutte contre les politiques d'austérité et le pacte de responsabilité.

Montreuil, le 21 mars 2014